



le Grand **Autunois** Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON (jusqu'à la question n° 2c), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°2a), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n° 2c), M Patrick CAYEUX, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Francette GYBELS (jusqu'à la question n°2c), MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay (à partir de la question n°1a), MM Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2c), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Jacques SARRIEN, suppléant (remplaçant M Olivier BARRÉ), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : MM Stéphane FABRE, Métin ALBAYRAK, Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI, M François DE GUELIS, Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, M René LOBET, Mmes Anne-Marie MARILLER, Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Gérard POIGNANT, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à M Patrick CAYEUX, Mme Véronique PACAUT à M Vincent CHAUVET, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA à Mme Monique GATIER, Mme Sarah PIGHOLET de FRESNE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Pascal POMMÉ à M Norbert ESTIENNE, M Emile LECONTE à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Alain D'ANGLEJAN à M Emmanuel ROUCHER, M Augustin de CHAMPEAUX à M Jean-François ALUZE (à partir de la question n°2c), M Christian DELAFORGE à M Fabrice VOILLOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Yannick BOUTHIERE, M Christian DEMIZIEUX à M Jean-Yves JEANNIN, Mme Andrée MENARGUEZ à Mme Françoise DURIAU.

A – Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire a désigné Monsieur Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance.

B – Approbation des procès-verbaux des 6 avril et 10 mai 2023

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les procès-verbaux des 6 avril et 20 mai 2023.

C – Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

D – Compte rendu des MAPA

Le conseil communautaire a pris acte des marchés à procédure adaptée.

1-FINANCES

a) Versement d'un fonds de concours à la commune de St-Léger-sous-Beuvray pour les travaux à la Maison du Beuvray.

Le conseil communautaire a accepté, à l'unanimité, le versement par la CCGAM d'un fonds de concours de 100 000€ à la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray pour les travaux de rénovation de la Maison du Beuvray.

b) Tarifs 2024 de la taxe de séjour.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'application de la taxe de séjour au réel sur le territoire de la CCGAM.

Le conseil communautaire a décidé d'exonérer les personnes qui occupent des locaux dont le loyer mensuel est inférieur à 1 €.

Le conseil communautaire a approuvé la nouvelle grille tarifaire 2024 et a adopté le taux de 5% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement.

c) Tarifs de l'atelier Hip-Hop et changement de dénomination.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification des tarifs de l'atelier Hip-Hop ainsi que la dénomination de l'atelier Hip-Hop : Ecole de danse urbaine.

2-ADMINISTRATION GENERALE

a) Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la CCGAM.

Le Conseil Communautaire a pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la CCGAM.

b) Adhésion à l'Etablissement Public Foncier (EPF) Doubs et désignation des représentants.

Le conseil communautaire a demandé, à la majorité (5 oppositions et 1 abstentions), l'adhésion de la CCGAM à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC.

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, deux délégués titulaires (M Dominique COMMEAU et M Louis BASDEVANT) et deux délégués suppléants (Mme Marie-Claude BARNAY et M Jean-François NICOLAS) à cet organisme.

c) Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public de l'abattoir : augmentation des tarifs des prestations de l'abattoir.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs de l'abattoir communautaire et a autorisé la signature d'un avenant n° 3 à la convention de délégation de service public de l'abattoir actant cette modification de tarifs au 1^{er} juillet.

3-DSTA

a) Vente de matériel (balance) à l'abattoir d'Autun.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la vente du matériel par le biais du site Agora Store.

4-RESSOURCES HUMAINES

a) Modification du tableau des effectifs.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs de la CCGAM, à compter du 01/07/2023.

5-DADT

a) Approbation de la convention cadre « Petites Villes de Demain ».

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », le projet de territoire décrit dans la convention-cadre, ainsi que ses orientations, actions et intentions de projet et a sollicité tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme.

b) Approbation des convention « Centralités Rurales en Région » avec le conseil régional de Bourgogne Franche Comté pour les communes d'Épinac et Etang-sur-Arroux.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la signature des deux conventions « Centralités Rurales en Région » pour les communes d'Étang-sur Arroux, et d'Épinac, avec la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et la région Bourgogne Franche-Comté.

c) Modification du règlement intérieur du service de lignes urbaines à Autun.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur des lignes urbaines organisées à Autun et l'application de ce nouveau règlement à compter du 1^{er} juillet 2023.

d) Reconnaissance de la CCGAM comme PAT « projet alimentaire de territoire » de niveau 2.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les éléments du programme lié au projet « Reconnaissance de la CCGAM comme PAT : projet alimentaire de territoire de niveau 2 ». Le conseil communautaire a sollicité la DRAAF Bourgogne Franche Comté et le Ministère de l'agriculture pour déposer la reconnaissance PAT niveau 2, ainsi que tout autre organisme pouvant nous soutenir sur ce projet.

e) Demande de renouvellement de financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain ».

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la demande de renouvellement de financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » auprès des services de l'Etat pour la période 2023/2024.

**VU POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

A Autun, le 27 Juin 2023
La Présidente
Marie-Claude BARNAY

